



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 19/2013

Vevey, le 20 juin 2013

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 27 juin 2013**

Réponse à l'interpellation de Monsieur Jacques Décosterd "Doret non pax est"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du jeudi 5 mai 2013.

D'une part, l'interpellateur fait écho à la pétition de voisins qui a pour titre « *La paix au Parc Doret* » *Tapage nocturne, violences, incivilités, drogues, ça suffit !*

D'autre part, il pose une série de questions à Police-Riviera et à la Municipalité.

Les signataires de la pétition précisent qu'ils ne peuvent plus dormir ou jouir de leurs balcons à cause des nuisances du Parc Doret. Ils demandent aux autorités de maîtriser cette situation, insoutenable pour eux, par les mesures suivantes :

1. Le contrôle régulier du parc et l'application d'amendes liées aux règles fédérales et communales en matière de nuisance sonore.
2. La pose de panneaux rappelant ces lois sur le bruit et amendes liées.
3. La fermeture des WC publics attendant à la garderie, (source de nuisance, trafic et coûts inutiles pour la commune. 4 WC suffisent déjà pour un parc)
4. La pause d'un système d'arrosage automatique du parc pour dégager les fauteurs de trouble la nuit.

Contexte

La Ville de Vevey possède deux grands parcs à disposition du public. Les sollicitations, avec l'arrivée des beaux jours, sont intenses et variées de par les types d'usagers. L'espace limité du Jardin Doret en particulier, doit permettre de faire cohabiter des familles de cultures diverses durant la journée et en début de soirée, des jeunes de différents milieux (étudiants et autres) qui viennent se détendre avec plus ou moins de retenue.

A cela, s'ajoute deux zones « occupées » depuis plusieurs années par la même population :

A côté de la table de ping-pong, une population composée de groupes alternatifs présents de mai à octobre, lesquels ne peuvent être considérés comme des fauteurs de trouble, toutefois il ressort que ces derniers peuvent consommer des substances illicites. Côté Nord-Ouest du parc, les bancs sont souvent occupés par des personnes quelque peu désœuvrées.

Ces populations sont remplacées aux environs d'une heure du matin par celles et ceux qui terminent leurs soirées, parfois jusqu'à l'aube, voulant profiter de ce jardin public. C'est certainement cette population qui est la plus problématique et la plus difficile à contenir, plusieurs individus étant régulièrement dans un état d'ébriété (ou autre) avancé. Par ailleurs, l'usage du parc au-delà de 22h00 pose parfois des problèmes de nuisances sonores.

Pour répondre à ces sollicitations diverses, de nombreuses mesures sont déjà mises en œuvre par nos services communaux, Police Riviera et la Police cantonale, à savoir :

Police Riviera assure régulièrement des patrouilles préventives et dissuasives. Les Répondants de proximité, qui passent régulièrement dans les parcs, rédigent des fiches opérationnelles qui relatent les actions effectuées dans les lieux problématiques, dont le Jardin Doret.

La Police cantonale intervient selon une planification inconnue de la Municipalité pour le trafic de stupéfiants.

Depuis quatre ans déjà, le Service Jeunesse mène des projets de prévention dans le Jardin Doret auprès des jeunes et des moins jeunes (lesquels ne sont pas en reste concernant les incivilités). Chaque vendredi soir durant la belle saison, des actions proposaient, une année, la distribution de bouteilles d'eau avec messages de prévention, l'année suivante, des lampes de poche ou encore des pommes et sacs poubelle. Il y a deux ans une action commune avec le SIGE, a été menée avec l'installation dans le parc d'une citerne d'eau mobile avec distribution de sirop par les éducateurs de proximité. Ceci dans le but de promouvoir l'eau du robinet et faire passer un message de prévention.

L'année passée, une place du parc était occupée par la tente du Service Jeunesse et quelques animations ont été proposées par les animateurs, en collaboration avec les éducateurs hors murs, tous chaque vendredi soir, de mai à début septembre, de 18h à 23h. Toutes ces actions ont rencontré un vif succès auprès des usagers du parc et de nombreux échanges ont pu se faire autour de l'utilisation du parc, avec le souci porté par toute l'équipe, de faire la promotion de la civilité: déchets, tri, consommation d'alcool et/ou autres, et respect du voisinage. Par ailleurs, les usagers ont été sensibilisés à la bonne utilisation de grills jetables.

Ces actions ciblées sur le parc Doret à la belle saison complètent des passages réguliers tout au long de l'année, par les éducateurs de proximité, dans les parcs et autres lieux public de la ville (Places Scanavin et Robin, Esplanade St-Martin, environs des centres commerciaux, Place de la Gare, etc.), dans le but de créer des contacts avec les différents usagers de ces lieux, de connaître leurs attentes et limiter les incivilités.

Le Service des Sports met à disposition du public un terrain de beach volley, des tables de ping-pong. En outre, l'eau de la pataugeoire est traitée, sa qualité fait l'objet d'un contrôle automatique permanent. Des analyses périodiques sont effectuées par le SIGE.

Enfin, la Direction des Espaces Publics organise journalièrement le nettoyage du Jardin Doret et adapte ses interventions en fonction des sollicitations, en fin de semaine tout particulièrement. Le dispositif d'évacuation des déchets installé dans le parc permet de trier

les incinérables, le verre, les cannettes alu et le PET. Les conteneurs sont mis en évidence par des oriflammes propres à chaque catégorie de déchets et une signalétique spécifique. Les services communaux veillent à les vider régulièrement.

Réponses aux questions de Monsieur Jacques Décosterd

1. *La Municipalité, respectivement Police Riviera est-elle au courant des nombreuses nuisances dénoncées par les habitants ?*
2. *Si oui, quelles mesures concrètes ont été mises en place jusqu'à aujourd'hui et lesquelles seront mises en place pour faire respecter les règles en matière de nuisances sonores ?*

Oui, la Municipalité et Police Riviera sont au courant des nuisances. Police Riviera tient à apporter quelques informations pour l'année 2012 au sujet de ses interventions dans le secteur Doret. Il s'agit-là des interventions que Police Riviera a effectuées sur demande ou lors de ses contrôles proactifs.

- 20 interventions pour nuisances sonores/incivilités/bagarres. Toutes ces interventions n'ont donné lieu à aucune suite car les infractions au Règlement général de police intercommunal n'ont pu être clairement démontrées. Une seule plainte pénale a été enregistrée pour des voies de fait s'agissant d'«échauffourées» ;
- 10 dénonciations pour consommation de produits stupéfiants ;
- 18 infractions contre le patrimoine (vols en tous genres) ;
- 28 interventions diverses (problèmes avec des chiens, etc...).

Police Riviera a effectué 239 contrôles pour un total de 142.45 heures de travail. Police Riviera est d'avis que la situation au Jardin Doret est sous contrôle et que les interventions sont proportionnées si l'on considère que ce parc est presque le seul espace vert public de la Commune de Vevey, très apprécié et fréquenté par les citoyens lors des quelques mois estivaux de l'année.

Toutefois, la Municipalité a conscience que les points délicats en soirée se situent entre 23h00 et 03h00 du matin, principalement en fin de semaine.

Pour améliorer la situation et à titre d'essai pour l'été 2013, la Municipalité va engager les services d'agents Protectas, lesquels patrouilleront en soirée et durant la nuit, pendant les périodes de beau temps et de forte affluence du parc. Ces agents peuvent dénoncer les problèmes rencontrés auprès de Police Riviera.

La Municipalité va également étudier la possibilité d'intervention de « chuteurs » (individus qui sollicitent le silence de manière ludique).

Elle va examiner l'opportunité de compléter le système d'éclairage avec détection automatique dans certaines zones sensibles. Un grill, dont la proximité avec les habitations paraît gênante, sera déplacé. Police Riviera a planifié la pose d'affiches pour sensibiliser le public aux nuisances sonores et au respect des lieux.

3. *La Municipalité agit-elle activement pour réprimer et faire disparaître le trafic et la consommation de drogues dénoncés par les habitants ?*

Des patrouilles de police effectuent des passages préventifs/dissuasifs et dénoncent les infractions et les délits constatés. Ils agissent avec proportionnalité s'agissant des incivilités observées ou des infractions constatées.

4. *Dans quel délai la Municipalité va-t-elle remédier à ces nuisances et faire retrouver un peu de paix autour de ce parc ?*

La Municipalité entend poursuivre ses efforts pour la prévention des incivilités de toutes sortes, lesquels ont déjà montré des résultats ces dernières années. Elle va adapter les équipements d'éclairage et de mobiliers urbains de manière à réduire autant que faire se peut les nuisances. Elle va, à titre d'essai, engager les services de Protectas pour les fins de semaine, dès que possible, durant l'été 2013.

Le Service Jeunesse a planifié de nouvelles actions dans le parc pour y faire de la prévention quant aux abus d'alcool et à la consommation de substances psychotropes.

La Direction des Espaces Publics, en collaboration avec le Service Jeunesse, a prévu pour cet été des interventions de l'Association IGSU (communauté d'intérêts pour un monde propre) afin de sensibiliser le public à une utilisation judicieuse et correcte du dispositif d'évacuation des déchets. A cette occasion des bouteilles d'eau seront distribuées aux usagers du parc et un comédien abordera les gens d'une façon ludique.

5. *La Municipalité a-t-elle identifié de quels groupes de population proviennent les personnes qui se prêtent au trafic et à la consommation de drogues ?*
6. *La Municipalité s'est-elle inquiétée de savoir si de jeunes habitants veveysans sont effectivement concernés par le trafic et la consommation de drogues à cet endroit ?*

Seule la Brigade des stupéfiants de la Police cantonale est responsable des interventions et enquêtes pour le trafic de stupéfiants. La Municipalité ne possède pas d'information précise quant aux modes opératoires et aux investigations menées. En complément, Police Riviera poursuivra son travail de contrôle et de dénonciation comme pratiqué jusqu'à ce jour.

Il est probable que de jeunes veveysans soient impliqués dans le trafic ou la consommation de stupéfiants, mais il n'est pas de la compétence de la Municipalité de disposer d'informations à ce sujet. Il faut toutefois relever que les jeunes ne sont pas le seul public concerné.

7. *Si oui, quelles mesures concrètes ont été mises en place jusqu'à aujourd'hui et lesquelles seront mises en place pour remédier à cet état de fait ?*

Des mesures de prévention sont menées depuis plusieurs années par le Service Jeunesse. Ce dernier travaille en collaboration avec des spécialistes que sont AACTS et Départ Est dans le cadre de mesures d'accompagnement.

Commentaires sur les mesures demandées par les pétitionnaires

1. *Le contrôle régulier du parc et l'application d'amendes liées aux règles fédérales et communales en matière de nuisance sonore.*

Patrouilles et contrôles effectués à satisfaction par Police Riviera qui agit avec opportunité et proportionnalité.

2. *La pose de panneaux rappelant ces lois sur le bruit et amendes liées.*

La campagne de prévention opérée par Police Riviera s'inscrit dans l'optique des pétitionnaires.

3. *La fermeture des WC publics attenants à la garderie, (source de nuisance, trafic et coûts inutiles pour la commune. 4 WC suffisent déjà pour un parc).*

La Municipalité va fermer durant la nuit les WC publics attenants à la garderie moyennant un système automatique avec horloge.

4. *La pause d'un système d'arrosage automatique du parc pour dégager les fauteurs de trouble la nuit.*

La Municipalité ne juge pas nécessaire de mettre en place cette mesure qui serait contre-productive. Il est vraisemblable que le système d'arrosage automatique serait rapidement et sûrement vandalisé.

En conclusion, la Municipalité tient à souligner que le respect d'un espace public comme le Jardin Doret doit être une responsabilité partagée par l'ensemble des citoyens. Outre les mesures déjà mises en place et celles qui sont proposées ci-dessus, elle s'appuie ainsi également sur ses habitants/usagers pour contribuer au maintien de la bonne utilisation des parcs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 20 juin 2013.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

  

Laurent Ballif Grégoire Halter